



FICHE DE PRESSE

15 novembre 2013

Signature de deux conventions visant à lutter contre les cambriolages et les recels de métaux

Le dispositif « alerte commerces »

La convention, formalisant ce dispositif, est signée entre Denis Conus, préfet de Lot-et-Garonne et Alain Mariotti, président de la chambre de commerce et d'industrie en présence de André Bergua, vice-président « commerce ». Il s'agit de la mise en place d'un système d'alerte par SMS qui, fondé sur le principe de la solidarité, contribue à la sécurité des commerçants.

Ainsi, dès qu'un commerçant est victime d'un cambriolage (vols à main armée, vols à l'étalage ou vol par ruse commis en bande, escroqueries au « rendez-vous » ou à la fausse qualité, la diffusion de fausse monnaie, l'utilisation de moyens de paiements volés, ou de chèques sans provisions ou les tentatives) ou de violences, il en informe la gendarmerie ou la police. L'alerte est alors donnée aux autres commerçants ayant adhéré à ce dispositif par un SMS collectif, rédigé et envoyé par la gendarmerie, décrivant succinctement les faits constatés. Ainsi, les commerçants peuvent prendre les mesures de prévention nécessaires pour éviter leur répétition. L'envoi du message d'alerte peut être adressé à l'ensemble des adhérents au dispositif ou limité à une liste de diffusion en fonction du secteur géographique, du secteur d'activités... Si l'alerte est envoyée aux services de police, ces derniers la retransmettent immédiatement à la gendarmerie.

Préalablement à la mise en œuvre de ce dispositif, la chambre de commerce et d'industrie va organiser en présence de la gendarmerie plusieurs réunions d'information dans chaque arrondissement pour que ce dispositif soit opérationnel dès les fêtes de fin d'année. C'est à l'occasion de ces réunions, que les adhésions des commerçants seront recueillies. La première réunion se déroulera dès lundi, 18 novembre, à la CCI à Agen en présence des représentants des unions commerciales. Elle sera suivie d'une réunion technique, animée par la gendarmerie, avec les référents sécurité, désignés par ces unions commerciales.

La lutte contre le vol de métaux sur les emprises et chantiers ERDF

Cette convention, signée par Denis Conus, préfet de Lot-et-Garonne, Pascal Prache, procureur de la République et René Pichan, directeur territorial d'ERDF, institutionnalise le partenariat entre les services de l'Etat, notamment police et gendarmerie, et ERDF pour lutter contre les vols et recels de métaux sur les emprises et chantiers ERDF.

Ce partenariat s'articule autour de 3 axes forts :

- la mise en place d'un réseau d'échange et d'alerte : un correspondant « vols de métaux » est désigné dans les services de gendarmerie, police et ERDF. L'objectif est de faciliter les échanges pour lutter plus efficacement contre le vol et le recel de métaux, notamment pour permettre une résolution rapide des enquêtes. Par ailleurs, ERDF s'engage à transmettre aux services de police et de gendarmerie la liste des sites sensibles, une liste actualisée et mensuelle des chantiers sensibles ainsi qu'un catalogue des objets métalliques les plus fréquemment volés ;
- le partage de l'expertise et du savoir faire des services de police et de gendarmerie en matière de sécurisation des sites sous forme de recommandations concernant le gardiennage, la vidéo-protection, le plan de limitation des risques, ... ;
- la facilitation du travail d'investigation des services de police et de gendarmerie (dépôt de plainte rapide en cas d'infraction et de vol, maintien des lieux en l'état pour les besoins de l'enquête, ...).

CONTACTS PRESSE

Marie-Claude BOUSQUIER
☎ 05 53 77 61 82 ou 06 73 56 75 50
marie-claude.bousquier@lot-et-garonne.gouv.fr

Joëlle MEURISSE
☎ 05 53 77 61 83
joelle.meurisse@lot-et-garonne.gouv.fr